

92-234 - VIANDES (DG:714)

### **Dénomination du porc sauvage d'Australie**

En réponse à votre lettre, je vous confirme que le porc sauvage d'Australie ne peut être qualifié de sanglier.

Il s'agit en effet d'espèces différentes nettement distinguées par le caryotype (36 chromosomes pour le sanglier, 38 pour le porc sauvage australien comme pour le porc domestique).

Les faits que vous signalez peuvent donc engendrer des tromperies ou publicités mensongères sur l'espèce.

DESTINATAIRE : Direction départementale des Deux-Sèvres  
DATE : 3 mars 1992